



Démarche

- 1- Faites votre pré-demande de passeport et/ou de CNI sur **ants.gouv.fr**
- 2- Prenez rendez-vous en ligne sur **www.saintvallier.fr > rubrique "Vos services en ligne"**
- 3- Veuillez vous munir de **toutes les pièces justificatives** requises et les apporter lors de votre rendez-vous



Présence obligatoire de l'intéressé(e)

Pour les mineurs : Présence obligatoire du mineur ainsi que du responsable légal (avec une pièce d'identité)

Tout dossier incomplet ne pourra pas être traité

Pièces à fournir

- 1 photo d'identité**
photo couleur, moins de 6 mois, de face, tête nue, format 35mm X 45mm. Apportez votre planche de photo non découpée.
Le fond doit être uni, de couleur claire mais pas blanc. Photo nette, de bonne qualité, sans pliure, sans bijou, de préférence sans lunette. L'expression doit être neutre (sans sourire et la bouche fermée).
- Copie intégrale de l'acte de naissance (- de 3 mois)**
A demander à la mairie du lieu de naissance (sauf si naissance dans une commune connectée à COMEDDEC, à vérifier sur <https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation>)
- Ancienne carte d'identité / ancien passeport**
- Justificatif de domicile ORIGINAL à votre nom**
Sont uniquement acceptés : téléphone, eau, quittance d'assurance habitation de moins de 1 an ou échancier en cours de validité, dernier avis d'imposition, taxe d'habitation, taxe foncière.
Si hébergé par un tiers : attestation d'hébergement manuscrite avec la mention "depuis le... et de manière stable..." datée et signée par l'hébergeant + justificatif de domicile de l'hébergeant + pièce d'identité de l'hébergeant.
- Déclaration de perte** (établie en mairie le jour du rendez-vous)
- Déclaration de vol** (établie auprès des autorités de police ou de gendarmerie)
- Timbre fiscal**
 - o 25 € : carte d'identité perdue ou volée
 - o 17 € : passeport pour mineur de - de 15 ans
 - o 42 € : passeport pour mineur de 15 ans et +
 - o 86 € : passeport pour majeur

Pièces supplémentaires pour les mineurs

- Livret de famille**
- Pièce d'identité du représentant légal accompagnant**
- En cas de divorce** : jugement définitif et complet précisant l'exercice de l'autorité parentale ainsi que la résidence des enfants
- En cas de garde alternée** : document précisant la garde de l'enfant + justificatif de domicile des 2 parents + pièce d'identité des 2 parents

Cas particuliers

- Changement d'état-civil (mariage, divorce, veuvage)** : acte de mariage (- de 3 mois), jugement de divorce, acte de décès
- Justificatif de nationalité française** : original du certificat de nationalité, décret de naturalisation